

# DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	23 septembre 2016
--------------------------	-------------------

à 18h00

N°ordre	110
N° identifiant	2016-0370

**Titre** 23 - Immobilisations en cours - Opération d'équipement  
1537 - Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Chasseneuil - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne

Rapporteur(s)	Gérard SOL
Date de la convocation	02/09/2016

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	Président
----------	---	-----------

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Qualité environnementale - transition énergétique et gestion du cycle de l'eau Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Eau - Assainissement
------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

La station de traitement des eaux usées de Chasseneuil-du-Poitou ne dispose pas de capacité de traitement supplémentaire.

Les études menées actuellement par Grand Poitiers dans le cadre du schéma directeur assainissement, auxquelles sont associés les services du Département, préconisent la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

Le Conseil Départemental et Grand Poitiers ont délibéré sur le contrat de développement 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la Communauté d'Agglomération doit déposer une demande de subvention auprès du Département pour la création de cette nouvelle station.

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux s'élève à 6 500 000 euros HT.

La participation du Département s'élèverait à 10 % de cette enveloppe.

Il vous est donc proposé :

- 1) d'approuver le principe de demande de subvention auprès du Département
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président à signer tout document à intervenir
- 3) d'imputer les recettes correspondantes à l'article 1313 du budget annexe assainissement

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Environnement

**Communauté d'Agglomération Grand Poitiers**

Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 POITIERS cedex